

Vœu relatif aux coupures d'énergie à Paris

Déposé par Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20^{ème}, Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et républicains, Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes

Considérant qu'au 1^{er} semestre 2019, les coupures d'électricité ont augmenté de 18% par rapport au 1^{er} semestre 2018, et de 10% pour les coupures de gaz ;

Considérant que les sollicitations d'Énergie-Info suite à ces coupures ont plus que doublé en 2019 avec 379 demandes sur les 3 premiers trimestres 2019 ;

Considérant les déclarations de Monsieur Jean Gaubert, médiateur national, estimant les interventions pour coupure ou réduction de la puissance à prévoir pour 2019 à 600 000, et soulignant les difficultés croissantes des ménages à payer leurs factures d'énergie ;

Considérant que le tarif de l'électricité a en effet augmenté de 5,9% en juin 2019 puis de nouveau de 1,3% en août 2019, et qu'il est susceptible d'augmenter de nouveau de 4% en janvier 2020, augmentant encore d'avantage la précarité énergétique des ménages ;

Considérant que la médiation de l'énergie pointe la faible connaissance des recours, des factures de régularisation élevées, des logements énergivores, et des accidents de la vie, dans les facteurs conduisant à la privation d'énergie ;

Considérant que la fourniture d'énergie est suspendue par le distributeur sur demande du fournisseur, généralement suite à une ou plusieurs factures non payées, au terme d'une procédure (envoi de deux courriers et possibilité de saisir le fonds de solidarité pour le logement) ;

Considérant la possibilité pour les personnes concernées de faire appel aux services sociaux pour contacter le correspondant solidarité-précarité du fournisseur et négocier une facilité de paiement ainsi que les informer sur les conditions et démarches pour bénéficier des différentes aides existantes ;

Considérant les aides Paris énergie Famille, prestation annuelle de la Ville de Paris pour aider les familles à faire face aux dépenses d'énergie, auxquelles peu de familles parisiennes ont recours car peu informées ;

Considérant les intérêts des fournisseurs d'énergie privés, pas forcément alignés avec la mission de service public et d'intérêt général, et le problème que posent les liens d'actionnariat entre ces entreprises, qui fonctionnent dans une logique de rentabilité à court terme et ne s'embarrassent pas des difficultés des ménages et de la précarité énergétique ;

Considérant le cynisme consistant à accélérer les suspensions de fourniture avant le début de la trêve hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars ;

Considérant qu'en France, selon l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), 11,7% des Français sont en situation de précarité énergétique, dédiant plus de 8 % de leurs revenus pour payer la facture énergétique du logement ;

Considérant que l'on évalue à 7 millions le nombre de logements qui sont des « passoires énergétiques », excessivement énergivores ;

Considérant que le parc de logement privé est particulièrement touché par la précarité énergétique puisqu'il ne bénéficie pas d'autant d'aide publique que le parc social ;

Considérant les niveaux de loyer exorbitant à Paris dans le parc privé qui accroissent d'autant plus les difficultés à payer les factures d'énergie des ménages ;

Considérant l'objectif du Plan Climat Air Énergie de rénover 100% du bâti existant à un niveau très basse consommation d'ici 2050 soit plus d'1 million de logements ;

Considérant que ce même PCAET estime à 77 000 les ménages parisiens en précarité énergétique, et prévoit la mise en place d'ici 2020 d'un pacte territorial de prévention de la précarité énergétique, doté d'un Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie ;

Aussi, sur proposition de Nathalie Maquoi et du groupe AES, de Lamia El Aaraje et du groupe socialiste et républicain, de Raphaëlle Primet et du groupe communiste, le Conseil du 20^e émet le vœu que :

- **Les Mairies d'arrondissement soient destinataires, tous les six mois, des chiffres des coupures d'énergie,**
- **Les chiffres des interventions de suspension de fourniture d'énergie pour 2018 et 2019 dans l'arrondissement, soient présentés au Conseil d'arrondissement, assortis des chiffres des demandes d'échelonnement de paiement auprès des fournisseurs, ainsi que des différentes aides sociales mobilisées,**
- **Un état des lieux de l'avancement de la rénovation des passoires énergétiques et des foyers touchés par la précarité énergétique au niveau de l'arrondissement soit par la même occasion présenté au Conseil d'arrondissement,**
- **La Ville de Paris agisse auprès des fournisseurs d'énergie afin qu'avant toute coupure ou réduction de puissance, ils informent et accompagnent systématiquement les clients sur leurs droits et possibilités de recours, ainsi que vers les aides sociales et points de contact disponibles, et qu'ils accèdent en premier lieu aux demandes d'échelonnement autant que possible,**
- **La Ville mobilise ses services sociaux et les fournisseurs d'énergie pour une meilleure coordination, une meilleure identification et une prise en charge efficace de ces situations pour lutter contre le non recours aux aides énergie et prestations sociales , avec notamment le respect de l'obligation pour les fournisseurs d'avoir un correspondant solidarité-précarité,**
- **La Ville de Paris sollicite ses partenaires (Anah, DRILH, Région Ile-de-France) pour accélérer la mise en place effective du pacte territorial de prévention de la précarité énergétique,**
- **L'État se mobilise pour que la rénovation énergétique des logements bénéficie de moyens juridiques, techniques, organisationnels et financiers à la hauteur de l'urgence et de l'ampleur de la tâche.**